

Union des Entreprises

M E D E F - F I N I S T È R E

Monsieur Nicolas MORVAN
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Quimperlé
3 rue Eric Tabarly
Kervidanou 4
29394 Quimperlé Cédex

QUIMPER,
le 24 Novembre 2010

Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé réuni le 23 septembre dernier, a décidé d'instaurer un versement transport au taux de 0.8 % de la masse salariale.

Cette nouvelle taxe qui n'existait pas jusqu'à présent va concerner toutes les entreprises de plus de 9 salariés localisées sur l'une des 16 communes de la COCOPAQ.

Nous sommes surpris d'avoir eu cette information par des entreprises inquiètes qui nous ont sollicités pour confirmation de ce projet que nous ignorions.

Le 17 novembre, une première réunion de travail a pu être organisée avec la CCI de Quimper permettant à nos services respectifs d'échanger sur le projet et sur la position des entreprises.

Si nous pouvons souscrire à la volonté de la Communauté de Communes de Quimperlé de répondre à l'enjeu d'aménagement et de développement local, notamment sur la question du transport en commun, nous regrettons néanmoins le manque de concertation en amont avec les entreprises.

Par ailleurs, nous observons que le taux voté se trouve nettement au-dessus des autres agglomérations Finistériennes de taille comparable et bénéficiant de la compétence transport. Les entreprises vont devoir ainsi contribuer sensiblement plus qu'à Quimper (agglomération : 0.6 % pour 90 000 habitants), Concarneau, Morlaix, Douarnenez ou Landerneau.

.../...

De plus, vous avez daté du 1^{er} janvier 2011 le début de recouvrement de cette taxe, alors que la mise en place effective du réseau n'est pas prévue avant le 1^{er} septembre 2011.

Nous trouvons particulièrement inopportun en cette période de convalescence de l'économie, de constituer ainsi une « avance budgétaire » au détriment de la compétitivité de nos entreprises.

Car c'est bien là l'enjeu qui a conduit l'Etat à faire enfin une réforme de la taxe professionnelle qui a pour unique objectif de redonner à l'industrie Française la capacité d'investir dans un environnement mondialisé.

Pour ces différentes raisons, et au nom des entreprises que nous représentons, nous vous demandons, Monsieur le Président, de surseoir à l'application de cette délibération dans l'attente d'une réunion avec les organisations professionnelles et consulaires.

Je pense que nous devrions nous rencontrer rapidement pour voir les conditions dans lesquelles les entreprises peuvent être associées.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président
Pierre BALLAND



Copie : M. Pascal Mailhos, Préfet du Finistère
M. Jean-François Garrec, Président de la CCI de Quimper